

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 03/06/2025 - 3052 - 2018 B 00179 - 838 082 766 - PMRS



ZAC de la Vigonnière

Rue Blaise Pascal

18400 SAINT FLORENT SUR CHER

Tél : 02 48 55 39 66



## **COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2023**

**SARL PMRS**

Rue de l'Etang Bardin

41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

SIRET : 83808276600018

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

**SARL PMRS****Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023**

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16/12/2021, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

|                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| <b>Total du bilan</b>         | <b>498 932 €</b>   |
| <b>Chiffre d'affaires</b>     | <b>1 127 447 €</b> |
| <b>Résultat net comptable</b> | <b>27 734 €</b>    |

Fait à Bourges,

Mme Aurélie TALBOT,  
Expert-comptable.

Mme Laëtitia CHERRIER BIZET,  
Expert-comptable.

COMPTES ANNUELS

*Certifié conforme*



## ACTIF

|                                                         | Valeurs au 31/12/23 |                  | Valeurs au 31/12/22 |
|---------------------------------------------------------|---------------------|------------------|---------------------|
|                                                         | Val. Brutes         | Amort. & dépréc. | Val. Nettes         |
| Capital souscrit non appelé                             |                     |                  |                     |
| ACTIF IMMOBILISÉ                                        |                     |                  |                     |
| Immobilisations incorporelles                           |                     |                  |                     |
| Frais d'établissement                                   |                     |                  |                     |
| Frais de développement                                  |                     |                  |                     |
| Concessions, brevets et droits similaires               |                     |                  |                     |
| Fonds commercial (1)                                    | 15 000              |                  | 15 000              |
| Autres immobilisations incorporelles                    |                     |                  |                     |
| Immobilisations incorporelles en cours                  |                     |                  |                     |
| Avances et acomptes                                     |                     |                  |                     |
| Immobilisations corporelles                             |                     |                  |                     |
| Terrains                                                |                     |                  |                     |
| Constructions                                           |                     |                  |                     |
| Installations tech., matériel et outillages industriels | 37 681              | 18 133           | 19 548              |
| Autres immobilisations corporelles                      | 57 088              | 34 289           | 22 799              |
| Immobilisations corporelles en cours                    |                     |                  |                     |
| Avances et acomptes                                     |                     |                  |                     |
| Immobilisations financières (2)                         |                     |                  |                     |
| Participations                                          | 15                  |                  | 15                  |
| Créances rattachées à des participations                |                     |                  |                     |
| Titres immobilisés de l'activité de portefeuille        |                     |                  |                     |
| Autres titres immobilisés                               |                     |                  |                     |
| Prêts                                                   |                     |                  |                     |
| Autres immobilisations financières                      | 4 862               |                  | 4 862               |
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>                           | <b>114 646</b>      | <b>52 422</b>    | <b>62 224</b>       |
| ACTIF CIRCULANT                                         |                     |                  |                     |
| Stocks et en-cours                                      |                     |                  |                     |
| Matières premières et autres approvisionnements         |                     |                  |                     |
| En-cours de production (biens et services)              |                     |                  |                     |
| Produits intermédiaires et finis                        |                     |                  |                     |
| Marchandises                                            | 224 879             |                  | 224 879             |
| Avances et acomptes versés sur commandes                |                     |                  |                     |
| Créances                                                |                     |                  |                     |
| Clients (3)                                             | 44 622              |                  | 44 622              |
| Clients douteux, litigieux (3)                          | 5 321               | 2 217            | 3 104               |
| Autres créances (3)                                     | 31 477              |                  | 31 477              |
| Capital souscrit - appelé non versé                     |                     |                  |                     |
| Valeurs mobilières de placement                         |                     |                  |                     |
| Actions propres                                         |                     |                  |                     |
| Autres titres                                           |                     |                  |                     |
| Instruments de trésorerie                               |                     |                  |                     |
| Disponibilités                                          | 129 206             |                  | 129 206             |
| Charges constatées d'avance (3)                         | 3 421               |                  | 3 421               |
| <b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>                            | <b>438 925</b>      | <b>2 217</b>     | <b>436 708</b>      |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices              |                     |                  |                     |
| Primes de remboursement des emprunts                    |                     |                  |                     |
| Écarts de conversion actif                              |                     |                  |                     |
| <b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>                              | <b>553 571</b>      | <b>54 640</b>    | <b>498 932</b>      |

(1) Dont droit au bail

15 000

15 000

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

| PASSIF                                                               | Valeurs<br>au 31/12/23 | Valeurs<br>au 31/12/22 |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| CAPITAUX PROPRES                                                     |                        |                        |
| Capital ( dont versé : 10 000 )                                      | 10 000                 | 10 000                 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                               |                        |                        |
| Écarts de réévaluation                                               |                        |                        |
| Écart d'équivalence                                                  |                        |                        |
| Réserves                                                             |                        |                        |
| Réserve légale                                                       | 1 000                  | 1 000                  |
| Réserves statutaires ou contractuelles                               |                        |                        |
| Réserves réglementées                                                |                        |                        |
| Autres réserves                                                      | 279 091                | 254 182                |
| Report à nouveau                                                     |                        |                        |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)                           | 27 734                 | 34 910                 |
| SITUATION NETTE                                                      | 317 826                | 300 091                |
| Subventions d'investissement                                         |                        |                        |
| Provisions réglementées                                              |                        |                        |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>                                        | <b>317 826</b>         | <b>300 091</b>         |
| AUTRES FONDS PROPRES                                                 |                        |                        |
| Produit des émissions de titres participatifs                        |                        |                        |
| Avances conditionnées                                                |                        |                        |
| <b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>                                    |                        |                        |
| PROVISIONS                                                           |                        |                        |
| Provisions pour risques                                              |                        |                        |
| Provisions pour charges                                              |                        |                        |
| <b>TOTAL PROVISIONS</b>                                              |                        |                        |
| DETTES (1)                                                           |                        |                        |
| Emprunts obligataires convertibles                                   |                        |                        |
| Autres emprunts obligataires                                         |                        |                        |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)           | 13 626                 | 25 903                 |
| Emprunts et dettes financières diverses (3)                          | 354                    |                        |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours                     |                        |                        |
| Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés                             | 121 018                | 164 739                |
| Dettes fiscales et sociales                                          | 45 441                 | 48 029                 |
| Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés                      |                        |                        |
| Autres dettes                                                        | 667                    | 500                    |
| Instruments de trésorerie                                            |                        |                        |
| Produits constatés d'avance                                          |                        |                        |
| <b>TOTAL DETTES</b>                                                  | <b>181 106</b>         | <b>239 171</b>         |
| Écarts de conversion passif                                          |                        |                        |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                                 | <b>498 932</b>         | <b>539 262</b>         |
| (1) Dont à plus d'un an                                              |                        | 12 994                 |
| (1) Dont à moins d'un an                                             | 181 106                | 226 176                |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques |                        |                        |
| (3) Dont emprunts participatifs                                      |                        |                        |

**PMRS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : Rue de l'étang Barbin**  
**41200 ROMORANTIN LANTHENAY**  
**838 082 766 RCS BLOIS**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
**DU 10 JUIN 2024**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires de la Société a augmenté de 4% et s'est élevé à 1.127.447 euros.

Les charges d'exploitation ont corrélativement augmenté de 4%.

L'exercice se conclut par un résultat bénéficiaire pour 27.734,49 euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les résultats dégagés au cours de cet exercice restent satisfaisants.

MP

Il convient cependant de continuer à porter les efforts au développement du chiffre d'affaires, tout en veillant au juste maintien des charges d'exploitation.

#### Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **RÉSULTATS - AFFECTATION**

#### Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.127.447,00 euros contre 1.085.170,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,90%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 239,00 euros contre 3.053,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -92,17%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 656.164,00 euros contre 622.273,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,45%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 147.848,00 euros contre 163.888,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,79%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4.565,00 euros contre 4.581,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,35%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 234.244,00 euros contre 214.704,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,10%.

Le montant des charges sociales s'élève à 32.120,00 euros contre 25.167,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,63%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5,00 contre 5,00 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 15.368,00 euros contre 13.854,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,93%.

Le montant des autres charges s'élève à 4.169,00 euros contre 4.657,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,48%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1.094.477,00 euros contre 1.049.124,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,32%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 33.209,00 euros contre 39.099,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,06%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 2.768,00 euros (-2.544,00 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 30.440,00 euros contre 36.555,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,73%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 1.031,00 euros contre 707,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 45,83%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 3.737,00 euros contre 2.352,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 58,89%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 27.734,49 euros contre un bénéfice de 34.909,67 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20,55%.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 498.931,67 euros contre 539.262,09 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,48%.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un bénéfice de 27.734,49 euros**.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

|                                                              |                 |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|
| Bénéfice de l'exercice                                       | 27.734,49 euros |
| A titre de dividendes aux associés<br>Soit 10 euros par part | 10.000,00 euros |
| Le solde                                                     | 17.734,49 euros |

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 296.825,94 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 307.825,94 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait effectué le 14 juin 2024.

MP.

### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2020 : Néant
- Exercice clos le 31/12/2021 : 25.000,00 euros, soit 25 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25.000,00 euros
- Exercice clos le 31/12/2022 : 10.000,00 euros, soit 10 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10.000,00 euros

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

### **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

### **GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

#### Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à ROMORANTIN LANTHENAY  
Le 10 juin 2024

Mickaël PAVIE  
Gérant



**PMRS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : Rue de l'étang Barbin**  
**41200 ROMORANTIN LANTHENAY**  
**838 082 766 RCS BLOIS**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
**DU 10 JUIN 2024**

**EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023**

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé plusieurs conventions visées à cet article dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Concernant Monsieur Mickaël PAVIE : [Gérant-Associé]**

Monsieur Mickaël PAVIE détient un compte courant créditeur non-rémunéré, dont le solde au 31 décembre 2023 ressort à 353,80 euros.

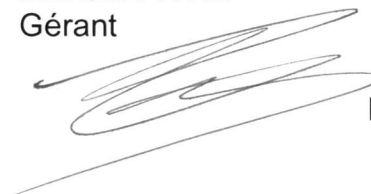
Au titre de ses fonctions de gérant de la Société, Monsieur Mickaël PAVIE a perçu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 une rémunération de 41.750 euros, complété par des avantages en nature pour 784,62 euros.

La Société a également pris en charge ses cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération de gérant, comme suit :

- Cotisations obligatoires (TNS) : 35.788,65 euros
- Cotisations facultatives :
  - o Crédit Mutuel Prévoyance : 513,12 euros
  - o SWISSLIFE Prévoyance : 1.018,32 euros
  - o SWISSLIFE Retraite : 4.587,85 euros

Fait à ROMORANTIN LANTHENAY  
Le 10 juin 2024

Mickaël PAVIE  
Gérant



**PMRS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : Rue de l'étang Barbin**  
**41200 ROMORANTIN LANTHENAY**  
**838 082 766 RCS BLOIS**

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
**DU 10 JUIN 2024**

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

**PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à **27.734,49 euros** de la manière suivante :

|                                                              |                 |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|
| Bénéfice de l'exercice                                       | 27.734,49 euros |
| A titre de dividendes aux associés<br>Soit 10 euros par part | 10.000,00 euros |
| Le solde                                                     | 17.734,49 euros |

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 296.825,94 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code

M.P

général des impôts s'élève à 10.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 14 juin 2024.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2020 : Néant

- Exercice clos le 31/12/2021 : 25.000,00 euros, soit 25 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25.000,00 euros

- Exercice clos le 31/12/2022 : 10.000,00 euros, soit 10 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10.000,00 euros

### **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

### **QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 41.750 euros, complété par des avantages en nature pour 784,62 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant, comme suit :

- Cotisations obligatoires (TNS) : 35.788,65 euros
- Cotisations facultatives :
  - o Crédit Mutuel Prévoyance : 513,12 euros
  - o SWISSLIFE Prévoyance : 1.018,32 euros
  - o SWISSLIFE Retraite : 4.587,85 euros

### **CINQUIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

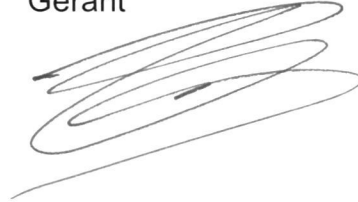
### **RÉSOLUTION UNIQUE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, conformément à l'article 16 des statuts de la Société, que le gérant percevra une rémunération de 3.500 euros par mois pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

M.P

De plus, l'Assemblée décide que les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant seront prises en charge par la Société.

Mickaël PAVIE  
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the printed name and title.

**PMRS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : Rue de l'étang Barbin**  
**41200 ROMORANTIN LANTHENAY**  
**838 082 766 RCS BLOIS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
**DU 10 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le dix juin,  
A 10 heures,

Les associés de la société PMRS, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, divisé en 1.000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Mickaël PAVIE**, titulaire de **600 parts sociales** en pleine propriété,
- **Monsieur Sylvain RAIMOND**, titulaire de **400 parts sociales** en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mickaël PAVIE, gérant-associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

*Assemblée Générale Ordinaire :*

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

MP

- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

*Assemblée Générale Extraordinaire :*

- Fixation de la rémunération de la gérance pour l'année 2024.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

### **PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

M.P

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à **27.734,49 euros** de la manière suivante :

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Bénéfice de l'exercice             | 27.734,49 euros |
| A titre de dividendes aux associés | 10.000,00 euros |
| Soit 10 euros par part             |                 |
| Le solde                           | 17.734,49 euros |

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 296.825,94 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 14 juin 2024.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2020 : Néant
- Exercice clos le 31/12/2021 : 25.000,00 euros, soit 25 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25.000,00 euros
- Exercice clos le 31/12/2022 : 10.000,00 euros, soit 10 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10.000,00 euros

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

M.P.

### **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

**Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.**

### **QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 41.750 euros, complété par des avantages en nature pour 784,62 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant, comme suit :

- Cotisations obligatoires (TNS) : 35.788,65 euros
- Cotisations facultatives :
  - o Crédit Mutuel Prévoyance : 513,12 euros
  - o SWISSLIFE Prévoyance : 1.018,32 euros
  - o SWISSLIFE Retraite : 4.587,85 euros

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **CINQUIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### **RÉSOLUTION UNIQUE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, conformément à l'article 16 des statuts de la Société, que le gérant percevra une rémunération de 3.500 euros par mois pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

De plus, l'Assemblée décide que les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant seront prises en charge par la Société.

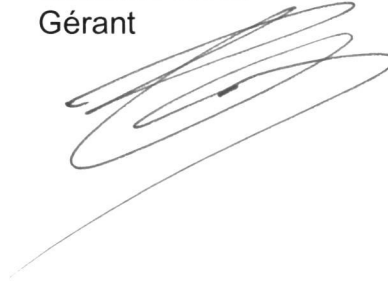
**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

M.P.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Mickaël PAVIE  
Gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.Handwritten initials 'M.P.' in black ink, with a small dot above the 'P'.

**PMRS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : Rue de l'étang Barbin**  
**41200 ROMORANTIN LANTHENAY**  
**838 082 766 RCS BLOIS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 10 JUIN 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à **27.734,49 euros** de la manière suivante :

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Bénéfice de l'exercice             | 27.734,49 euros |
| A titre de dividendes aux associés | 10.000,00 euros |
| Soit 10 euros par part             |                 |
| Le solde                           | 17.734,49 euros |

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 296.825,94 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 14 juin 2024.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

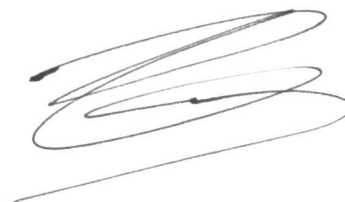
- Exercice clos le 31/12/2020 : Néant
- Exercice clos le 31/12/2021 : 25.000,00 euros, soit 25 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25.000,00 euros
- Exercice clos le 31/12/2022 : 10.000,00 euros, soit 10 euros par titre  
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10.000,00 euros

MP

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 JUIN 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**PMRS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : Rue de l'Etang Bardin**  
**41200 ROMORANTIN LANTHENAY**  
**838 082 766 RCS BLOIS**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2024**

**FEUILLE DE PRESENCE**

| N° | Associés           | Pleine propriété | Usufruit | Nue-propriété | Voix | Nom du mandataire éventuel - Signature                                              |
|----|--------------------|------------------|----------|---------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | M. Mickaël PAVIE   | 600              |          |               | 600  |  |
| 2  | M. Sylvain RAIMOND | 400              |          |               | 400  |  |
|    | Totaux             | 1000             |          |               | 1000 |                                                                                     |

Nombre d'associés : 2

Certifié sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ...  
pouvoir, arrêtés à ... associés présents ou représentés possédant ensemble ..... droits  
sociaux.

Le Président de séance,

Mickaël PAVIE